



INFORMATION

DEMANDE DE VÉRIFICATION ANTÉCÉDENTS JUDICIAIRES

ANTÉCÉDENTS JUDICIAIRES :

La Régie Intermunicipale de Police Richelieu Saint-Laurent, procède à la vérification des antécédents judiciaires des personnes, lesquelles doivent démontrer :

1. Que ces dernières sont exemptes de condamnation criminelle
2. Que ces dernières ne font actuellement pas l'objet de procédures judiciaires

VÉRIFICATIONS D'ANTÉCÉDENTS CRIMINELS :

Une vérification d'antécédents criminels permet d'obtenir, en date de la recherche, les renseignements suivants, à savoir :

- . Les déclarations de culpabilité n'ayant pas fait l'objet d'une suspension du casier judiciaire (pardon) ;
- . Les mises en accusations encore pendantes ;
- . Les mandats d'arrestation ;
- . Les décisions judiciaires encore effectives ;
- . Les ordonnances d'absolution conditionnelle ou inconditionnelle ;
- . Les comportements à risque pour la clientèle vulnérable (secteur vulnérable seulement) ;

Cette vérification NE PEUT remplacer une vérification de personnes appelées à travailler auprès des personnes vulnérables et lorsque exigé par l'organisme employeur par la Loi (notamment les Centres de la petite enfance (CPE) et garderies).

RECHERCHE NON CERTIFIÉE PAR LES EMPREINTES DIGITALES;

Ce type de recherche est fait à partir du nom, prénom ainsi que de la date de naissance du candidat.

*** SEULES LES EMPREINTES DIGITALES PERMETTENT DE RELIER HORS DE TOUT DOUTE UNE PERSONNE À SON CASIER JUDICIAIRE S'IL Y A LIEU ***

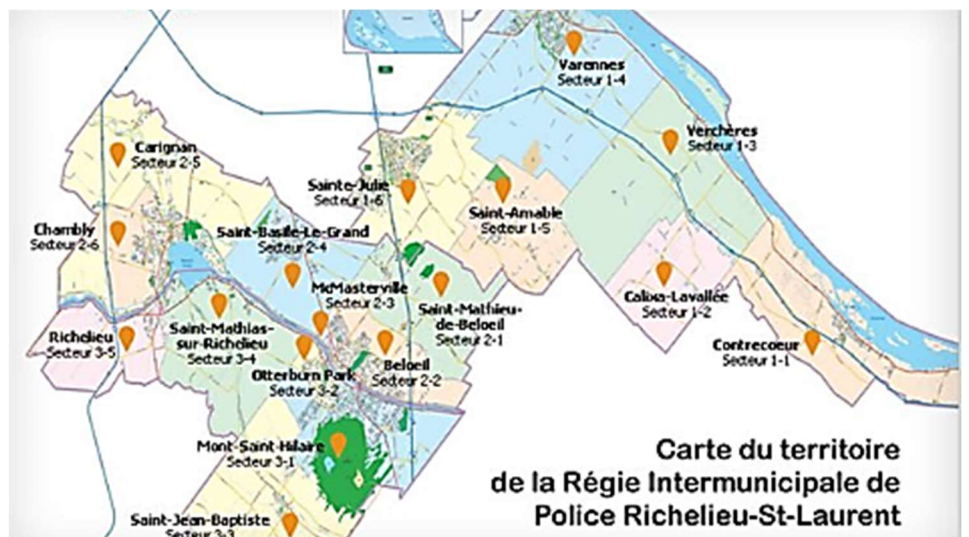
AUCUN FORMULAIRE N'EST DISPONIBLE EN LIGNE : Vous devez communiquer avec notre service de police afin de formuler votre demande nous vous indiquerons la procédure à suivre ainsi que le tarif en vigueur. ⇒ 450-922-7001, poste 0

DANS LE CAS OÙ IL Y A UN PROTOCOLE D'ENTENTE avec notre service de police, vous devez respecter ce protocole et remplir le formulaire en lien avec l'organisme ou l'employeur concerné.

AVANT DE VOUS PRÉSENTER À NOS BUREAUX :

1. Être résident d'une des villes ou municipalités desservies par notre service de police.

BELOEIL
CALIXA-LAVALLÉE
CARIGNAN
CHAMBLY
CONTRECOEUR
MCMASTERVILLE
MONT-SAINT-HILAIRE
OTTERBURN PARK
RICHELIEU
SAINT-AMABLE
SAINT-BASILE-LE-GRAND
SAINTE-JULIE
SAINT-JEAN-BAPTISTE
SAINT-MATHIAS
SAINT-MATHIEU-DE-BELOEIL
VARENNES
VERCHÈRES



Carte du territoire
de la Régie Intermunicipale de
Police Richelieu-St-Laurent

2. Communiquer avec notre service de police avant de nous faire parvenir une demande, et/ou vous présenter à nos bureaux.

RÉGIE INTERMUNICIPALE DE POLICE RICHELIEU SAINT-LAURENT

450 922-7001 poste 0

**1578, Chemin du Fer-à-Cheval
Sainte-Julie (Québec) J3E 0A2**

Étant donné la situation présente COVID-19 prenez en considération que nous invitons les détenteurs de protocoles d'entente à soumettre leurs demandes de vérification par courrier postal.

Notez que dans le cas où des frais sont requis pour le traitement de ces demandes que nous acceptons le paiement du montant global des demandes de vérifications (exemple un total de 3 demandes un chèque ou mandat poste de 192\$ et non 3 chèques de 64\$). Le chèque doit provenir de l'organisme et/ou Centre de la petite enfance (CPE) ou garderie et doit être fait à l'ordre de R.I.P.S.L. (Régie Intermunicipale de Police Richelieu-Saint-Laurent). Aucun chèque personnel ou montant en argent comptant ne sera accepté.

**NOS HEURES D'OUVERTURES SONT DU LUNDI AU VENDREDI
08 H 00 À 16 H 15**

PRENDRE NOTE QUE NOTRE COMPTOIR DE SERVICES EST FERMÉ LES JOURS FÉRIÉS

3. Vous devez fournir avec votre demande (ceci s'applique aux demandes par particulier)

Une photocopie de 2 pièces d'identité (exemple : permis de conduire, carte RAMQ et passeport) valides dont au moins une pièce avec une photographie ainsi qu'une adresse sur le territoire que nous desservons. À défaut d'une adresse valide apparaissant sur l'une des cartes d'identité, vous devrez fournir une preuve de résidence.

Une preuve de résidence récente consiste à l'un des documents suivants :

- . Une photocopie du bail d'habitation
- . Une copie d'une facture ou un état de compte d'une compagnie d'électricité, de câblodistribution ou téléphone
- . Une copie d'une facture de taxes scolaires ou municipales sur laquelle apparaissent votre nom et votre adresse

DÉLAI DE TRAITEMENT

Notre délai de traitement varie en fonction de la réception du nombre de demandes. Certaines périodes de l'année sont propices à un volume plus élevé. Soyez cependant assuré que nous traiterons vos demandes dans les meilleurs délais et nous nous ferons un plaisir d'en assurer le suivi.